

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_21  
id. 2256

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION  
DE 3 LOGEMENTS  
23-25-27 RUE LÉON BLUM  
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS, concernant l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements situés 23-25-27 rue Léon Blum à Montauban, est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 445 689 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS 40 ans	235 504,00 €
* Prêt PLUS 50 ans	78 501,00 €
* Prêt PLAI 40 ans	65 857,00 €
* Prêt PLAI 50 ans	30 796,00 €
* Subvention GMCA	8 500,00 €
* Fonds propres (compris intérêts de préfi)	26 531,00 €
Total	445 689,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 410 658 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat de prêt n° 37620.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 164 263,20 €, soit 40 % d'un montant global de 410 658 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 24 septembre 2015.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements situés 23-25-27 rue Léon Blum à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 %, soit 164 263,20 €, selon les conditions définies dans le contrat de prêt n° 37620 ;
- Précise que le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 24 septembre 2015 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC